



CSE du 28 MAI: CARTE APETIZ

La Direction a présenté en CSE du 28 mai, la mise en place unilatérale de la carte APETIZ sur toute l'UES. AVENIR a rappelé que cette carte est une régression par rapport aux tickets restaurants, elle n'offre pas les mêmes services chez tous les commerçants :

- La législation impose une limite à 19 € par jour, mais les tickets papier permettent de dépasser facilement cette limite (restaurants, bouchers ...).
- Les TR papiers permettent de faire plusieurs achats différents le même jour.
- La carte Ticket Restaurant ne permet pas d'offrir les tickets non utilisés et pas d'utilisation le dimanche.

La Direction profite de cette période particulière pour imposer la carte APETIZ à tous les salariés, et ne cherche qu'à faire des réductions sur les coûts de gestion des TR, sans se soucier des inconvénients pour les salariés.

L'URSSAF permet le paiement direct de la contribution employeur aux TR pendant la période de confinement depuis mars 2020. La Direction a promis d'utiliser cette possibilité... à suivre. AVENIR a proposé que le choix soit laissé dès à présent aux salariés entre TR papiers ou carte Apetiz sans attendre décembre 2020. Signalez nous tout votre mécontentement.

Activités sociales et culturelles

AVENIR a proposé une prime Macron de 1000€ pour les assistantes, vote favorable par la majorité des élus du CSE. Le syndicat AVENIR a rappelé sa revendication à la Direction de verser immédiatement aux salariés la prime Macron dans les mêmes conditions mais elle refuse. **Exprimez votre mécontentement de sa décision auprès de la hiérarchie et des élus.**

Par ailleurs, AVENIR regrette le vote des prestations ASC à l'aveugle, sans établissement préalable des règles de gestion des ASC, au lieu d'appliquer ces budgets pour l'attribution d'un chèque cadeau généralisé à tous les salariés dans cette période difficile et éviter l'annulation des prestations qui ne peuvent pas être fournies (exemple Voyage Sicile 2020)...

Rachid TOULOU	élu CSE, DS	06 73 77 60 60
Jean François HEYWOOD	élu CSE,DS	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSE, RP	06 15 32 47 30
Ilham TOFFOLETTI	élue CSE, DSC Adj. de l' UES	06 38 27 26 61
Anselme DELEST	élu CSE	06 47 91 04 67
Michel SILLY	élu CSE	
Josiane BOUZAI	élue CSE	
Francis ADABUNU	élu CSE	06 43 81 99 90
Vincent LAORTE	DS	06 12 71 24 49
Mustapha LOULTATA	RP	06 48 63 85 87
Willy FOKOUA	RP	07 87 28 73 93
Olivier VERRIER	DS	
Joseph RAAD	DSC de l'UES	06 06 40 48 82

CSE du 14 MAI : Plan de déconfinement et Activité partielle la direction arrive à ses fins

Plan de déconfinement: Malgré nos alertes sur les mesures de protection insuffisantes proposées par la Direction le CSE a rendu un avis favorable par un vote majoritaire des élus Traid Union et S3I. Nous regrettons ce vote précipité qui démontre bien que la protection sanitaire n'est pas une priorité pour la Direction et ses alliés. Le retour des salariés sur les sites I2S (notamment ROANNE) et sur les sites clients (Plans de préventions des risques non-réalisés) se fait sans avoir l'assurance que toutes les mesures pour protéger les salariés sont ou seront prises à temps. Les représentants AVENIR agiront dès qu'un salarié saisi valablement l'inspecteur du travail ou le syndicat.

Activité partielle: Le CSE a voté favorablement alors que nous n'avons pas eu toutes les informations économiques sur la mise en place de l'activité partielle et la protection des droits des salariés (astreintes ...). Là encore nous regrettons le vote favorable massif des élus Traid Union et S3I. Les salariés en activité partielle subissent une double peine celle d'avoir perdu leur mission sans garantie de la retrouver (Toulouse AIRBUS,...) et celle de la baisse de leurs revenus sans compensations. **Nous sommes très inquiets car la Direction annonce un plan d'économies et c'est l'emploi qui risque d'être la variable d'ajustement pour atteindre les objectifs financiers.**

AUGMENTATION : classification I3.3 ET I3.2 les mieux servis...

La Direction a communiqué le tableau des augmentations des salaires 2020 avec le détail Homme / Femme grâce à la demande d'Avenir. On constate que les classifications les plus hautes I3.2 et I3.3 gagnent le gros lot, plus de 63% sont augmentés en moyenne de plusieurs centaines d'euros). Les miettes pour les autres...

Les élus AVENIR demandent depuis des années des indicateurs plus précis, le nombre de salariés pas augmentés depuis 3 ans et 5 ans par métier dans chaque classification et par bassin d'emploi. Les élus AVENIR continuerons à faire le forcing afin d'obtenir ces données et agir contre les inégalités de salaires.

CSE du 28 MAI: Participation I2S

La législation en vigueur impose contrairement à ce qu'a annoncé la Direction et le syndicat Traid Union, qu'en cas de déclenchement de la participation (307346€ pour l'exercice clos au 31/12/2019), une négociation doit s'ouvrir sur les modalités de versement de cette participation aux salariés. **Le syndicat AVENIR a demandé cette négociation dans les plus brefs délais et a sollicité l'Inspecteur du Travail sur le sujet.**